



artisans bâtisseurs
en pierres sèches



Fiche technique
Candidat libre
Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)
Niveau 2 « Ouvrier professionnel en pierre sèche »

Références du CQP

Certificat de Qualification Professionnel (CQP) « Ouvrier professionnel en pierre sèche »
CQP N° : 075-2010 04 03
Classement dans la convention collective nationale : N2 185 Convention Collective des Ouvriers
Le CQP « Ouvrier professionnel en pierre sèche » a été créé par les Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics (CPNE BTP) le 4 mars 2010 et renouvelé pour une période de 5 ans le 03 décembre 2013.

Conditions d'accès

L'épreuve en candidat libre est ouverte à tout candidat inscrit préalablement à l'épreuve. Le candidat doit se présenter en certifiant avoir déjà travaillé le type de pierre présentes sur le site (schiste, calcaire, granit...)
Ce type d'évaluation pratique sur chantier permet aux professionnels déjà formés dans les techniques de construction en pierre sèche d'accéder directement au CQP par la validation de leurs compétences suite à l'évaluation.

Description de l'évaluation CQP en candidat libre

L'épreuve consiste à construire un mur en pierres sèches de 1m 20 de hauteur, de 2m 50 de longueur et d'un minimum de 3 m² en respectant un plan, comportant au moins un angle et une partie de mur en double face, dans une période maximum de 3 jours et dans les règles de l'art.
Temps de référence pour la construction en schiste et en granit : 21h00.
Temps de référence pour la construction en calcaire : 17h00.

Eléments complémentaires

Le candidat se présente à un entretien oral avec le jury de 20 minutes sur les connaissances générales dans le domaine de la pierre sèche.

Pour toute information complémentaire:

Cathie O'Neill, ABPS L'Espinasson 48160 Ventalon en Cévennes

Tél : 04 66 32 58 47 / 06 32 08 84 67 / E-mail cathieoneill@abps.fr